



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 23 juin 2022	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 20 °C)	Vent: 4 km/h Est		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	3 SC	Inscriptions totales 73/83
Total des paris mutuels	\$167,784			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Brethour, Fred (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Drew Smyth, Mike Healey et le juge de paddock, Ernie O'Dwyer, étaient présents au sujet d'une altercation survenue dans le paddock entre deux participants le dimanche 19 juin. Une investigation des circonstances est en cours.
- Un retrait hâtif (lésion) a été opéré par les juges pour le cheval, "FREE VERSE", de la Course 4.
- Un retrait hâtif (rétention) a été opéré par les juges pour le cheval, "CASCADA", de la Course 3. Aucune sanction n'a été attribuée à l'entraîneur, Ken Backer, comme nous avons accepté son explication.
- Nous avons discuté avec le responsable de courses, Peter Andrussek, de l'effet et des risques encourus à l'endroit des chevaux, à cause de la présence

d'outillages lourds ramassant les amas de fumier dans la zone des écuries.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Le #4, "JOBAVA HANOVER", (Marie-Claude Auger), a eu de l'équipement brisé (fer) après le départ. Il a terminé la course en 1^{re} position avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
3. Le #6, "HP FELICITY", (Robert Shepherd), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Le cheval avait été sélectionné à fournir un échantillon de sang mais a failli de se rendre directement à l'enclos. Conformément à la règle de la CAJO 9.11, l'entraîneuse, Isabelle Darveau, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 pour cette infraction. Décision #1771386. Rien d'autre à signaler.
4. Examen du bris d'allure survenu au #3, "STREET ART", (Donald Jobin), avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Lors du bris d'allure le #3 provoque des obstructions aux #5, "HOWMAC VICTOR", (Jimmy Gagnon), #6, "CATCH THE SPARK", (Ryan Guy), et #8, "PRAISE HANOVER", (Robert Robinson). Aucun placement n'est requis comme le #3 a terminé la course en 7^e position, la dernière. Rien d'autre à signaler.
5. Le juge au départ, Jamie Fiolek, a discuté de la règle de la CAJO 22.03(j) (vii) (défaut de se mettre en position règlementaire derrière la barrière de départ et d'y demeurer) avec le conducteur du #5, "BJSBIGSHOT", (Jacques Beaudoin), et a accepté l'explication qu'a donnée ce dernier quant au fait que le cheval était débutant. Rien d'autre à signaler.
6. **Enquête** et objection déposée par le conducteur du #6, "MIDNIGHT SURF", (Drew Smyth), arrivé en 7^e position, pour une obstruction potentiellement survenue au poteau de $\frac{3}{4}$ de mille contre le #2, "DARKEST SECRET", (Mike Healey), arrivé en 6^e position. Après avoir discuté avec les deux conducteurs et après avoir visionné la vidéo, il a été déterminé qu'il n'y avait pas eu d'obstruction survenue. L'objection a été rejetée. Après la course, le #2 été examiné par la Dre Melissa Rocheleau, vétérinaire de la CAJO, qui l'a trouvé asymptotique et non accidenté.

Nous avons discuté avec les Messieurs, Healey et Smyth, au sujet du comportement à adopter en tout temps sur les lieux de l'Association et leur avons rappelé qu'à l'avenir un manquement de ce type ne sera plus toléré mais réglé de manière administrative. Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. **Enquête** pour le départ du #5, "BLACK TIE BASH", (Robert Shepherd), qui a fait un bris d'allure avant le départ et a terminé la course en 2^e position. Le #5 avait déjà dépassé le poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il n'a pas eu d'équipement brisé et est réputé avoir pris un bon départ. Aucune infraction signalée. Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/DW2vngSv_GY
10. Examen de la performance du #4, "SAULSBROOK RAPTOR", (Samuel Fillion), qui a fait un bris d'allure après le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #4 provoque des obstructions aux #2, "PREMIER STAR", (Robert Shepherd), #7, "SELF ISOLATION", (Ryan Guy), et #8, "BREAKAWAY LOUIS", (Clarke Steacy). Le #4 a terminé la course en 7^e position, mais a été placé en 9^e position pour avoir provoqué l'obstruction lors du bris d'allure (règle de la CAJO 22.09).

Le #6, "DELICATE SOUND", (MarieClaude Auger), a eu de l'équipement brisé après le poteau de ¼ de mille. Il a terminé la course en 1^{re} position avec de l'équipement brisé. Mme Auger a été jugée coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.23.03 (b) (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable). Elle s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 et une suspension de conduite de trois jours consécutifs, à être purgée de 28 au 30 juin, inclusivement. Décision #1771481 Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 8

Le #2, "ERIKAS SHADOW" (1), pour \$18,750, par Stacey Robinson Smith (M. McDonald entraîneur).

Le #3, "CLODAM BAYAM" (1), pour \$18,750, par Michel Lagace (M. McDonald entraîneur).